



Légende

- Périmètre réglementé du PPR
- Dispositions spécifiques du règlement**
- Zone verte
 - Zone rouge
 - Zone bleue
 - Zone jaune
 - V Aléa des phénomènes avalanches écoulement dense et/ou aerosol
 - R Aléa des phénomènes avalanches écoulement dense et/ou aerosol
 - A Aléa des phénomènes avalanches écoulement dense et/ou aerosol
 - B AMY - Aléa Maximal Vraisemblable

Suivi du PPR

Versions	Date	Modifications, Améliorations	Nature de la modification	Intégré par
1.0	Mai 2006		SAI 2006-2009	RTM (P. S. A. L. D.)
1.1	Octobre 2008	DAE	Change de titre cartographique	RTM (P. S. A. L. D.)
1.2	Janvier 2009	DAE	Prise en compte de la réglementation	RTM (P. S. A. L. D.)

2.1a

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE ST MARTIN VESUBIE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

Phénomènes avalanches
PLAN DE ZONAGE

Partie Salèze - Borsion

Echelle : 1/5000
PRESCRIPTION DU PPR : 11 Janvier 2006
ENQUETE DU : 27 octobre 2008 AU 28 novembre 2008
APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAUX RISQUES